

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : M. HITIER, M. JAMMET, M. PUJOL, Mme MÜLLER de SCHONGOR, Mme CHAUCHARD, Mme MIRALLES, M. POILPOT, maires adjoints, Mme BRASSART, M. POUBELLE, Mme BARBAGELATA, M. BOUVY, M. TOLOS, Mme PINON, M. CHRETIEN, M. LEDRAN, M. GUEZET, M. CHAUVOIS, M. DAN, Mme BÖRNER, M. JOSQUIN, M. DUVAL, Mme FRUCHARD et M. QUIVRIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme NICOLLE, M. FRICOUT, Mme VAUSSARD ;

Pouvoirs de : Mme NICOLLE à M. HITIER, M. FRICOUT à M. BAIL ;

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN.

**CONTRIBUTIONS – AVANCE SUR SUBVENTION AU CCAS**

DEL20200127_05	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :
----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	---------------

**Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en : C<sup>o</sup> finances du 23/01/2020**

Afin de répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants en début d'année pour liquider les traitements du personnel dont il a la charge, le CCAS sollicite une avance financière de la commune de 15000€.

Aussi, **entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité** d'accorder cette avance qui sera inscrite au Budget Primitif 2020 au compte 657362.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le  
Certifiée exécutoire le